Mis en ligne le 5 décembre 2023,
Par Louise de MASCAREL, Assistante à la Direction Générale des Services

AR-Préfecture de Grenoble
038-213805179-20231201-10-DE
Acte certifié éxécutoire
Réception par le Préfet : 01-12-2023
Publication le : 01-12-2023

COMMUNE DE TULLINS

DÉPARTEMENT DE L'ISÈRE - RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Conseil municipal – Séance du 23 novembre 2023

Nombre de membres au Conseil Municipal : 25

qui ont pris part à la délibération : 22

Date de convocation : 17 novembre 2023

L'an deux mil vingt-trois, le vingt-trois novembre, à dix-huit heures et trente minutes, le Conseil Municipal de la commune de TULLINS, régulièrement convoqué, s'est réuni dans la salle habituelle des séances, sous la présidence de Monsieur le Maire, Gérald CANTOURNET.

Présents :

Mesdames et Messieurs : Gérald CANTOURNET, Dolores ADAMSKI, Florian GRENIER, Anne DROGO, Brahim SAADI, Alain FERNANDEZ, René MARTIN, Sébastien MAGNIER, Clotilde BERTHIER, Stéphanie BESSET, Jean-Charles BANCHERI, Nicole CLUZEL, Robert PASERO, Julie LADRET, Yann GUELY, Orlane FANGET et Xavier HEDOU.

Absents :

Madame Pascale LUBIN donnant pouvoir à Monsieur Brahim SAADI, Monsieur José CORREIA DOS SANTOS donnant pouvoir à Madame Dolores ADAMSKI, Monsieur Damien VINCIGUERRA donnant pouvoir à Monsieur Florian GRENIER, Madame Laëtitia SERPAGGI, Monsieur Eric GLENAT donnant pouvoir à Monsieur Xavier HEDOU, Monsieur Frank PRESUMEY donnant pouvoir à Madame Clotilde BERTHIER, Monsieur Sébastien GINESTET et Monsieur Cédric AUGIER.

Monsieur Jean-Charles BANCHERI est désigné, à l'unanimité, secrétaire de séance.

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL N° 2023-3.1-177

Acquisition de la parcelle cadastrée AK 1033 auprès de la société PLURIMMO située au lieu-dit « Le Salamot »

Monsieur l'Adjoint en charge de l'Urbanisme et de l'aménagement durable du territoire expose :

La Commune, déjà propriétaire des parcelles AK 786, AK 805, AK 955, AK 956, AK 958 et AK 959 au lieu-dit « Le Salamot », souhaite faire l'acquisition d'une parcelle à proximité immédiate, à savoir la parcelle AK 1033 (environ 120 m²) dont la société PLURIMMO est propriétaire.

La Commune et la société PLURIMMO ont convenu d'un commun accord que le prix de cession serait fixé à l'euro symbolique avec dispense de paiement.

Il est ainsi proposé d'acquérir la parcelle AK 1033, au lieu-dit « Le Salamot » à Tullins, représentant une superficie totale d'environ 120 m², située en zones AUe (zone d'urbanisation future à court terme) et Nzh (zone naturelle en zone humide).

AR-Préfecture de Grenoble
038-213805179-20231201-10-DE
Acte certifié éxécutoire
Réception par le Préfet : 01-12-2023
Publication le : 01-12-2023

Le Conseil municipal après avoir délibéré à l'unanimité :

- **Accepte** l'acquisition de la parcelle AK 1033, au lieu-dit « Le Salamot » à Tullins, à l'euro symbolique avec dispense de paiement,
- **Autorise** Monsieur le Maire à signer l'acte authentique à intervenir ainsi que toutes pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Copie conforme au registre des délibérations
Tullins, 28 novembre 2023
Le Maire

